

N° 85  
Mars 2017

Prix : 1 €

# FSU 52

Dispensé de timbrage

CHAUMONT CTC

# P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE

déposé le 06/03/2017

Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Marne

*Le service public, on l'aime, on le fait avancer !*



Trimestriel, N°CPPAP 0121S07692 ISSN 1271-3570  
Dépôt légal n° 278 - Année 1996 - Imprimé par nos soins  
Directeur de la publication: Michèle Koos  
FSU 52, 46 rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont  
Tél : 07 81 21 94 68 Mel : fsu52@fsu.fr Site : http://sd52.fsu.fr

## SOMMAIRE SPECIAL STAGE

Page 1 :  
Présentation du stage  
Pages 2 et 3 :  
Modalités pratiques  
Page 4 :  
Intervenantes et  
organisation de la journée

La FSU52 vous propose une journée de STAGE, le **Vendredi 28 avril** à Chaumont :

## **Egalité Femmes-Hommes : il reste du chemin à parcourir...**

Plus d'un siècle après sa création, la journée internationale de luttes pour les droits des femmes, le 8 mars, a encore tout son sens.

En France, les femmes subissent toujours des discriminations et des violences sexuelles dans le cadre de leur travail, dans les transports publics... Les choix politiques actuels fragilisent leurs conditions de travail mais aussi les services publics avec une politique d'austérité qui précarise encore plus les femmes.

Rappelons aussi qu'une femme meurt en France tous les deux jours et demi suites de violences conjugales...

Malgré des avancées indéniables, cet état de fait n'est pas tolérable. Face aux forces réactionnaires, les droits acquis doivent plus que jamais être défendus et le changement des mentalités doit se poursuivre.

La FSU milite depuis longtemps pour l'égalité femmes-hommes et s'est impliquée dans de nombreuses mobilisations dont celles du 8 mars.

Ainsi, la FSU52 vous propose une journée de réflexion et de débats autour de cette thématique.

Dans un premier temps, déconstruire les stéréotypes est une première étape pour changer les mentalités car c'est d'abord dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle.

L'égalité professionnelle est à envisager ensuite, notamment en mettant à jour les freins qui existent aussi dans la fonction publique et le rôle que peuvent avoir les syndicats.

Nous interrogerons aussi la place laissée aux femmes dans les espaces publics et l'inégale répartition de l'argent public, en rapport notamment avec les loisirs et les pratiques sportives. Une société où on

légitime une plus grande présence masculine sur l'espace public, ne peut que déséquilibrer durablement les rapports Femmes/Hommes.

Enfin, en cette période électorale, ce stage sera l'occasion de décrypter ce qui se cache réellement derrière un parti dont la porte-parole revendique « la défense des femmes » mais dont le programme tend à l'inverse.





**Stage « Egalité Femmes/Hommes :  
il reste du chemin à parcourir... »**

**Ce stage est destiné à tous les personnels enseignant.e.s et non enseignant.e.s du département. Il se déroulera :**

**Vendredi 28 avril 2017  
à CANOPE rue du 14-juillet à Chaumont  
de 9h à 16h30**

**Important :**

Vous devez demander une autorisation d'absence pour ce stage syndical à votre chef d'établissement, le DASEN ou votre supérieur hiérarchique pour tous ceux qui ne sont pas dans l'Education Nationale, au **moins un mois à l'avance**. (voir modèle ci-joint.) Pour les enseignant.e.s du 1er degré, remplir le formulaire "autorisation d'absence" uniquement, l'administration est prévenue de l'organisation de ce stage.

**Cette autorisation est de droit si vous respectez ce préavis:**

\*La demande doit être déposée auprès de votre supérieur hiérarchique au plus tard, un mois avant le début du stage.

\*L'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique, mais par l'autorité administrative compétente (Recteur, Directeur Académique, Président du Conseil régional, du Conseil général...).

\*Une non réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée (le refus, très rare, doit être motivé).

\*Une attestation de présence au stage vous sera fournie le jour même et pourra être donnée à votre administration si elle en fait la demande.

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire. (maximum 12 jours / an).

***Inscrivez-vous dès que possible auprès de la FSU52 en envoyant un mail à l'adresse suivante : fsu52@fsu.fr***

***Réservation pour le repas de midi à faire avant le 6 avril !  
Les frais de repas des syndiqués seront pris en charge par la FSU.***

# Modèle de demande d'autorisation d'absence

(à envoyer 1 mois avant le début du stage par la voie hiérarchique)



Nom  
Prénom  
Grade  
Lieu d'exercice

à Mme la Rectrice d'Académie, M. le Président  
de la Région, du Conseil Général...

s/c de M. le Principal , le Proviseur de.....

Madame/ Monsieur (la Rectrice, le Président du Conseil Général..)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art 34 alinéa7), du statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 /11/1982 (art 2) pour les agents non titulaires de l'État, de la loi n° 84-53 du 26 /01/1984 (art 57) et au décret n° 85-552 du 22 mai 1985, au décret n° 886676 du 6 mai 1988 pour la FPH, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé d'une journée :

le vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h30, pour participer à un stage de formation syndicale. Il se déroulera dans les locaux de CANOPE, à Chaumont.

Ce stage est organisé par la FSU 52 , sous l'égide du Centre National de formation syndicale de la Fédération syndicale unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. (JO du 30/01/2009 pour la FPE et arrêté du 30/11/2009 pour la FPT).

*N'hésitez pas à nous contacter pour toute question : [fsu52@fsu.fr](mailto:fsu52@fsu.fr) ou 07.81.21.94.68*

## **Bulletin de participation**

### **A envoyer avant le 6 avril 2017**

Par courrier à FSU, 46 Rue Victoire de la Marne 52000 Chaumont  
ou informations à communiquer par mail à [fsu52@fsu.fr](mailto:fsu52@fsu.fr)

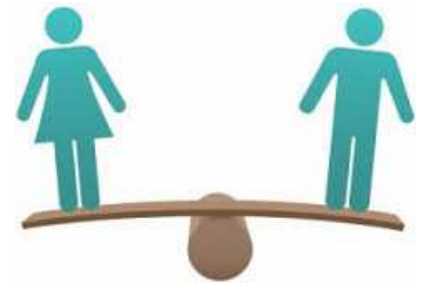
Nom:  
Etablissement :  
Fonction :

Participera au stage le Vendredi 28 avril à Chaumont  
Prendra son repas      Oui                  Non

Signature :



## Egalité Femmes-Hommes : il reste du chemin à parcourir...



### Les intervenantes :

Cécile Ropiteaux (du SNUipp-FSU) et Nina Charlier (du SNEP-FSU) font partie du secteur Femmes de la FSU.

Le secteur Femmes est un groupe de travail qui débat et propose des textes, analyses et actions. Il permet au syndicat d'avancer dans ses réflexions et prises de position. La FSU est résolument engagée pour l'égalité Femmes-Hommes.

Cécile Ropiteaux et Nina Charlier animent de nombreux stages. Elles participent également à la revue POUR ELLES Info (disponible sur le site fsu.fr).

9 h / 9 h 30 : accueil des stagiaires

### Les stéréotypes, frein à l'égalité professionnelle :

- Réflexion sur les stéréotypes
- Egalité professionnelle et rôle des syndicats

12 h / 13h30 : Repas

### Les femmes dans la société :

- Les espaces publics
- Droits des femmes et extrême droite

16 h 30 : clôture du stage



**matilda**

matilda.education est un site ressources proposant plus de 80 courtes vidéos sur les thématiques de l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines.

Née le 1er février 2017, cette plate-forme vidéo éducative est soutenue notamment par les Ministères de l'Éducation Nationale, la Culture et le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.